



COMMUNE DE MONTSOULT - DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

**DECISION DU MAIRE**

**Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal**

**N° : 18-2021-Extension Ferry**

**Marché Public de Travaux**

**EXTENSION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE  
ET CREATION DE DEUX CLASSES ET COULOIR  
de la Ville de MONTSOULT**

**ATTIBUTION LOT 3 « Construction Modulaire »**

*Le Maire,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU, le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2162-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 08/2020 du 19/06 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le présent marché entre dans le cadre de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique qui dispose que « l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer :1° un marché dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis qui figure en annexe du présent code » ;

**CONSIDERANT** la procédure adaptée lancée le 26/05/2021 sur la plateforme MAXIMILIEN et publiée sur les supports e-marchés publics ;

**CONSIDERANT** que la date limite de remise des offres était fixée au 28/06/2021 à 12h00 ;

**CONSIDERANT** que 5 offres nous sont parvenues dans le délai précisé ci-dessus soit les offres des sociétés : Cougnaud, Dasse, Procontain, Lutèce, Modulo.

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un marché public de travaux portant sur l'extension d'un bâtiment périscolaire et de la création de deux classes et d'un couloir de la ville de MONTSOULT ;

**CONSIDERANT** que le présent marché est un marché unique ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres ayant été réalisée le 27/07/2021 ;

# Décide :

**Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché n° 2021-Extension Ferry relatif à l'extension d'un bâtiment périscolaire et de la création de deux classes et d'un couloir de la ville de MONTSOULT – Lot 3 : avec la SOCIÉTÉ COUGNAUD Construction, Moulleron le Captif, CS 40028, 85035 La Roche sur Yon, n° SIRET :310 601 687 00026, pour un montant de 503 854,50 € HT, soit 604 625,40 € TTC.

**Article 2 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Montsault, le 31/08/2021

Transmise et reçue à la sous-préfecture de Pontoise, le :  
Publiée le :31/08/2021  
Exécutoire le : 31/08/2021  
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R421-1 et suivants du code de justice administrative).

La Direction Générale

**Le Maire,**  
  
  
**Silvio BIELLO**